



Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion de concertation n°1 – Secteur Longegoutte – Géhant – Chasseurs partie Ouest

Date : 04/11/09

Lieu : Dommartin-lès-Remiremont

Diffusion : groupe de concertation local

Rédacteur : CH



Étaient présents :

NOM	Prénom	Fonction
ANTOINE	Guillaume	Responsable chasse, ONF
CUNAT	François	Maire de Ramonchamp, Conseiller Général et élu référent sur le secteur « Longegoutte – Géhant »
DESMOUGIN	Etienne	Président de l'Amicale de Chasse St-Hubert de Dommartin-lès-Remiremont
FRECH	François	Président de l'Amicale du chasseur de Rupt-sur-Moselle
GENAY	Raymond	Adjoint au maire de Dommartin-lès-Remiremont
GOUETTE	Jean-Claude	Vice-président de l'Amicale de Chasse St-Hubert de Dommartin-lès-Remiremont
HANS	Michel	Président de la Société de chasse St-Hubert de Vecoux
HANTZ	Gilbert	Agent patrimonial Unité Territoriale de Remiremont, ONF
HANTZ	Jean-Pierre	Agent patrimonial Unité Territoriale du Tholy et représentant le RUT du Tholy, ONF
HELDERLE	Claire	Animatrice DOCOB secteur « Longegoutte – Géhant », ONF
MICHEL	Claude	PNR Ballons des Vosges, chargé de mission biodiversité
MUNIER	Michel	Groupe Tétràs Vosges
OUDOT	Gilles	Responsable de l'Unité Territoriale (RUT) de Remiremont, ONF
PIERRE	Marcel	Président de la Société de chasse de Thiéfosse
POIRSON	René	Maire de Dommartin-lès-Remiremont
WOLFF	Anne	PNR Ballons des Vosges, coordinatrice DOCOB « Massif Vosgien »

Étaient absents :

Claude FRANÇOIS, Président de la Société de chasse de Vagney
Hubert THIRIET, Président de la Société de chasse « La Saint-Hubert » du Syndicat

Étaient excusés :

Pascal MOUGEL, ONF - Responsable de l'Unité Territoriale du Haute-Moselotte
Didier MOUGIN, ONF - Responsable de l'Unité Territoriale du Haute-Moselle
Frédérique MOULIN, ONF - Responsable de l'Unité Territoriale du Tholy

Objectif de la réunion : Présentation – discussion du diagnostic écologique et socio-économique sur le secteur « Longegoutte – Géhant »

A- Déroulement

En résumé, la présentation du diagnostic a permis d'informer les participants et de les faire réagir sur les principaux points suivants :

- présentation du réseau européen Natura 2000 et la démarche de concertation à venir ;
- présentation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Massif Vosgien et situation du secteur « Longegoutte – Géhant » au sein de la ZPS (11% de la surface totale) ;

- présentation des communes (territoires) et propriétaires (forêts communales et domaniales) concernés sur le secteur « Longegoutte – Géhant » ;
- présentation – discussion du diagnostic écologique : oiseaux concernés, état des populations et carte de la qualité des peuplements forestiers ;
- présentation - discussion du diagnostic socio-économique :
soit d'une part les activités de gestion du milieu : gestion des peuplements forestiers, chasse ;
et d'autre part les activités de loisirs : été/hiver et fréquentation du secteur ;
- discussion sur les enjeux pour le secteur ;
- poursuite de la concertation.

Le contenu détaillé de la présentation est joint au présent compte-rendu.

Au préalable, M. HANS déplore l'organisation de réunions séparées pour les chasseurs qui ne permet pas un échange direct entre tous les acteurs concernés sur le secteur, ce que M. BOVÉ a également indiqué lors de la première réunion pour les chasseurs (partie Est) qui a eu lieu le 21/10/2009 à Ramonchamp, réunion au cours de laquelle le même diagnostic a été présenté.

Il s'étonne de la démarche engagée sur ce secteur, différente de celle menée sur le secteur d'Hérival (secteur 4) où une seule réunion a été réalisée avec l'ensemble des membres du groupe de concertation (chasseurs, élus, propriétaires, acteurs du tourisme...), à laquelle il a également participé et qui a permis de commencer un échange de points de vue entre ces différents acteurs. Par conséquent, il menace de quitter la réunion.

Les animateurs et M. CUNAT rappellent que cette décision a été prise par les élus locaux lors de la constitution du groupe de concertation locale, eu égard au nombre important d'acteurs à réunir sur le secteur. Il n'a été en aucun cas question de mettre les chasseurs de côté dans la concertation à venir, mais de leur permettre de désigner leur(s) représentant(s) qui participeront aux réunions suivantes. Il est rappelé que le secteur « Hérival – Val d'Ajol » est beaucoup plus petit que le secteur « Longegoutte – Géhant » ce qui a permis de rassembler plus facilement l'ensemble des acteurs.

M. CUNAT précise qu'il a été acté lors de la réunion du 21/10 qu'il y avait lieu de regrouper tout le monde : chasseurs et autres usagers du secteur, la prochaine réunion concernant les propositions sera donc faite avec l'ensemble du groupe de concertation.

La réunion se poursuit dans une ambiance cependant tendue.

B- Résumé des échanges suscités par la présentation du diagnostic

Avant de poursuivre et en réponse aux craintes exprimées par les participants de voir appliquer des mesures « draconiennes » sur le site Natura 2000, les animateurs rappellent que l'objet de la réunion est de présenter le diagnostic des activités humaines pratiquées sur la zone et non de débattre dès à présent des mesures à envisager de mettre en œuvre sur le secteur.

M. CUNAT précise également qu'au moment venu, les mesures à prendre ne seront pas appliquées au même niveau sur l'ensemble du secteur mais devront être adaptées aux enjeux et objectifs de chaque zone (en fonction de leur sensibilité) que le groupe de travail aura définis localement.

Remarques – réactions concernant le diagnostic écologique :

A l'heure actuelle, **la proportion d'habitats favorables à très favorables** représente **32% de la surface du secteur** (26% sur l'ensemble de la ZPS).

Le résultat de plusieurs études scientifiques sur le domaine vital des espèces indique que l'objectif serait d'atteindre 50% d'habitats favorables à très favorables en surface pour permettre leur maintien sur la zone.

M. MUNIER (GTV) complète ces informations en précisant qu'il est souhaitable de maintenir et/ou créer des zones d'habitat favorable de l'ordre de 100 à 200 ha (domaine vital du Grand Tétrás) et d'aménager des « corridors écologiques » entre ces zones pour permettre des échanges au sein de la population.

L'organisation dans l'espace des zones favorables est donc également très importante.

C. HELDERLÉ rappelle que les peuplements évoluent et que la qualité de l'habitat n'est pas figée dans le temps et dans l'espace. Il est donc important d'améliorer les zones actuellement défavorables pour atteindre à moyen terme une proportion suffisante de zones favorables.

M. HANS revient sur la pertinence du périmètre du site Natura 2000 qui ne lui semble pas cohérent avec l'aire de présence actuelle du Grand Tétrás. Les chasseurs de Dommartin et de Vecoux estiment qu'il n'y a plus d'oiseaux présents sur leurs lots de chasse, ce que démentent le GTV et l'ONF, eu égard aux observations des indices de présence faites sur la zone.

C. MICHEL (PNRBV) rappelle que c'est l'aire de présence de cette espèce en 1975 qui a été prise en compte pour délimiter le site. Il précise également que les zones, où l'espèce n'est certes plus présente à l'heure actuelle, constituent tout de même un enjeu important en terme de corridor, lien entre les sous-populations. Par ailleurs, elles englobent des milieux également favorables aux autres espèces d'oiseaux protégées au titre de la Directive Oiseaux.

Il rappelle enfin que le périmètre a été fixé par arrêté ministériel en 2001.

En résumé, **ce secteur présente un fort intérêt au niveau de la qualité des milieux qui le composent et de leur répartition spatiale** :

- la proportion d'habitats favorables est relativement bonne mais doit être améliorée,
- les zones d'habitats favorables sont bien réparties, situées tout au long de la ligne de crête depuis la Tête du Houé – Les Meules – Col de Xiard – Col du Rhamné – Col de Morbieux – Tête du Midi, et sur le plateau de Longegoutte globalement,
- cependant, elles sont plus ou moins « connectées » entre elles, entrecoupées de milieux moins favorables, ce qui entraîne une fragmentation du milieu peu favorable aux échanges au sein de la population d'oiseaux.

L'enjeu primordial pour ce secteur concernant l'habitat est donc d'améliorer les connexions entre ces zones favorables pour augmenter les échanges entre les oiseaux encore bien présents sur ce secteur.

Par contre, les zones de forte pente sont peu favorables au Grand Tétrás mais peuvent abriter des peuplements âgés (avec présence de gros bois) favorables aux autres espèces (divers pics et chouettes notamment). C'est le cas par exemple sur Saulxures-sur-Moselotte.

Remarques – réactions concernant le diagnostic socio-économique :

1. La gestion des peuplements forestiers :

M. HANS considère que la gestion forestière a causé de graves dommages à la qualité de l'habitat du Grand Tétrás, notamment du fait de l'encombrement des branches laissées au sol lors des exploitations et travaux forestiers, ainsi que du bois mort au sol et des chablis non exploités. Il explique observer des Grand Tétrás sur les pistes et routes forestières.

M. MUNIER répond que ceux-ci fréquentent les pistes forestières à la recherche de gastrolithes, petits cailloux qu'il avale et stocke dans son jabot comme aide à la digestion.

L'ONF répond que les pratiques concernant l'exploitation forestière ont évolué, les rémanents n'étant plus brûlés ou mis en tas mais laissés sur place et étalés sur le sol. Cette technique permet notamment d'accélérer leur décomposition et de laisser davantage d'éléments minéraux surtout sur des sols déjà pauvres, comme c'est le cas sur le secteur.

Le choix de laisser davantage de bois mort au sol permet également d'augmenter la biodiversité de l'écosystème forestier, en accueillant des espèces inféodées au bois mort, espèces qui avaient bien souvent disparu des forêts (du fait notamment de la gestion passée). Cette pratique est mise en œuvre depuis au moins une quinzaine d'années.

La biodiversité augmente la résilience écologique des forêts en cas de tempête, sécheresse, attaques de parasites, etc..., et permet aux peuplements de mieux réagir à ces aléas.

Par ailleurs, le fait de laisser des branches après coupe limite également la pénétration des peuplements par le public et donc peut contribuer à limiter le dérangement et fréquentation hors des sentiers, qui est la plus problématique pour les espèces (cf. § activités de loisirs et fréquentation).

M. MUNIER ajoute que le Grand Tétrás est présent dans les pays de l'Est de l'Europe où il vit dans des forêts naturelles proches des forêts primaires, dans lesquels l'encombrement au sol (chablis nombreux) peut être important.

2. La pratique de la chasse :

Concernant les principales espèces chassées et leur régulation :

Pas de remarques sur les éléments présentés par G. ANTOINE (ONF) sur les espèces chassées et l'évolution des plans de chasse sur le secteur hormis pour le sanglier (voir ci-après).

Concernant la pratique de l'agrainage et la gestion des populations de sanglier :

L'interdiction de la pratique de l'agrainage sur le site « Massif Vosgien » ne semble pas être connue des participants : ils déplorent un manque de communication par rapport à la liste des parcelles qui se trouvent en ZPS, la carte de localisation de la zone Natura 2000 jointe en annexe du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique étant trop imprécise.

Ils souhaiteraient qu'il y ait une meilleure communication sur cette mesure, bien qu'ils ne pratiquent pas l'agrainage sur la zone Natura 2000 à l'heure actuelle.

G. ANTOINE précise que cela fait partie du rôle de la Fédération Départementale des Chasseurs de communiquer aux sociétés sur l'existence de cette mesure. Cependant, les sociétés de chasse disposeront des informations relatives à Natura 2000 dans le cadre de la présente démarche.

Par ailleurs, M. HANS regrette que la pratique de l'agrainage à poste fixe ait été interdite, cette situation n'impliquait pas de dégâts de sangliers au moment où elle était en vigueur.

G. ANTOINE répond en précisant que ces pratiques conduisaient à une gestion « artificielle » des populations de sangliers ce qui n'est pas recherché.

Concernant les modes de chasse pratiqués sur le secteur :

Au préalable, G. ANTOINE rappelle que l'enjeu concernant la pratique de la chasse sur la ZPS est de minimiser le dérangement des espèces sensibles (espèces cités au titre de la Directive Oiseaux), mais aussi permettre la réalisation des plans de chasse, surtout sur les zones où l'équilibre forêt/gibier est menacé, voire rompu. Par conséquent, cela signifie qu'il n'est pas question d'interdire la chasse, mais de mieux encadrer sa pratique en lien avec les objectifs à définir sur le site Natura 2000.

Les modes de chasse sont différents en forêt domaniale (FD) et en forêt communale (FC). En effet, il existe des clauses particulières en FD (limitation des dates de battues, utilisation de chiens de petite taille) qui ne paraissent pas cohérentes avec les pratiques de chasse des lots attenants en FC, sur lesquels il n'y a pas de restrictions particulières à l'heure actuelle.

Une harmonisation des règles sur l'ensemble du territoire concernant les modes de chasse pratiqués est donc à rechercher.

M. HANS souhaite que rien ne change pour la pratique de la chasse sur la FC de Vecoux, considérant que cette activité est déjà très réglementée et qu'ils sont les seuls utilisateurs à payer pour exercer leur activité. Il souhaite notamment conserver le mode de chasse en battue, traditionnel dans les sociétés de chasse communales. La pratique de l'affût et de l'approche est encore très marginale. Ces seules pratiques ne permettraient pas à l'heure actuelle de garantir la réalisation des plans de chasse.

M. DESMOUGIN fait remarquer que, selon la surface du lot, il est possible de disperser la pression de chasse au cours de la saison et au sein du lot.

3. Les activités de loisirs et la fréquentation :

Plusieurs constats sont faits et discutés par les participants au cours de la réunion.

Concernant le niveau de fréquentation du secteur :

Les représentants des chasseurs de Dommartin-les-Remiremont font remarquer qu'il y a un problème de dérangement important lié notamment à la pratique de la photographie naturaliste et au suivi des populations de Tétràs réalisé par les membres du GTV.

M. MUNIER leur répond en expliquant que les membres du GTV qui réalisent ce travail de suivi prennent toutes les précautions pour limiter au maximum le dérangement. Au même titre que les personnels de l'ONF sont autorisés à circuler sur la zone, les membres du GTV chargés de réaliser le suivi des populations d'oiseaux le sont aussi (disposition régie dans le cadre de la convention ONF – GTV).

De façon générale, tous les participants présents se plaignent de l'augmentation de la fréquentation avec notamment :

- la multiplication d'itinéraires balisés (randonnée pédestre, VTT...),
- la divagation des chiens non tenus en laisse,
- l'apparition de balisages phosphorescents qui incitent les promenades nocturnes organisées,
- les manifestations de grande ampleur type « rave party » (Bélué),
- la cueillette de champignons et de myrtilles notamment dans un but de commerce illégal,
- la pratique de la raquette, hors des itinéraires balisés, qui occasionne un stress de la faune en général en période très sensible,
- la pratique illégale des sports motorisés (quads, motos...).

M. MUNIER remarque que la pratique de la chasse ne provoque pas nécessairement un dérangement important car ponctuel mais qu'il y a tout de même un impact de la chasse sur la quiétude des espèces, du fait de la pénétration à l'intérieur des peuplements et de la présence des chiens. La chasse en battue a un impact sur la quiétude des espèces sensibles, notamment sur le regroupement automnale du Grand Tétràs.

Concernant plus particulièrement la pratique des sports motorisés :

Les chasseurs présents relèvent des incohérences entre les enjeux de Natura 2000 et un projet de création de circuit de quads qui avait notamment été évoqué sur le secteur. Ce projet n'est plus à l'ordre du jour actuellement.

M. HANS déplore le manque de moyens alloués à la surveillance des forêts, notamment à l'ONF, lui-même constatant des infractions concernant surtout la circulation des véhicules motorisés hors des voies ouvertes à la circulation, en pleine forêt.

Il déplore également le fait que les gardes particuliers des sociétés de chasse ne puissent pas verbaliser les contrevenants, ceux-ci étant uniquement habilités à constater les infractions à la police de la chasse.

Il regrette enfin l'attitude de certains pratiquants de sports mécaniques, qui agissent de façon illégale, en provoquant un dérangement fort de la faune sauvage. Il s'interroge sur leur présence au sein du groupe de concertation locale.

Les animateurs répondent que, bien que l'utilisation du milieu naturel, en dehors des voies ouvertes à la circulation, faite par les pratiquants de sports mécaniques ne soit pas du tout légale, il a été choisi de les associer à la démarche pour les informer de l'existence de la réglementation et de l'impact néfaste que peuvent avoir leurs activités par rapport aux objectifs de préservation de Natura 2000.

Pistes de réflexion proposées :

Suite aux différents échanges, C. HELDERLÉ propose de travailler sur la définition d'un plan de circulation, dont l'objectif est notamment de mettre en cohérence les différents arrêtés municipaux qui réglementent la circulation, pris par les collectivités mais souvent inefficaces par manque de concertation entre celles-ci.

M. POIRSON, Maire de Dommartin-lès-Remiremont (arrivé en fin de séance), propose la création d'une unité de surveillance au niveau intercommunal avec un personnel spécialisé uniquement pour la zone Natura 2000.

Ensuite, les enjeux de préservation du site sont exposés. Ces enjeux découlent directement du diagnostic et ne constituent pas des choix de gestion. L'ensemble des participants est pleinement d'accord avec les enjeux présentés.

C- Conclusion - Poursuite de la concertation - Calendrier

M. POIRSON conclut en rappelant l'intérêt de la démarche de concertation engagée dont l'objectif de concilier les actions des uns et des autres (acteurs du tourisme, chasseurs et propriétaires), les acteurs locaux ayant l'occasion de discuter ensemble de ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre ou non sur le secteur.

L'équipe d'animation prend acte du fait qu'il y a lieu de regrouper tous les acteurs : chasseurs et autres usagers du secteur, la prochaine réunion concernant les propositions sera donc faite avec l'ensemble du groupe de concertation.

Cependant, il est précisé que M. CUNAT, en tant que Président du groupe de concertation locale, s'est réservé la possibilité de prévoir une réunion complémentaire, pour les chasseurs uniquement dans le cas où les échanges n'auraient pas pu être suffisants, remarque qu'il a faite lors de la réunion du 21/10 à Ramonchamp.

L'ONF et le PNRBV précisent à ce sujet l'objectif de la prochaine réunion :

- la discussion des objectifs et choix de gestion qui seront spatialisés,
- les propositions de mesures qu'il sera possible de mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB, rappelant que celui-ci doit être opérationnel,
- les décisions pourront être prises notamment à partir d'éléments chiffrés.

Le présent compte-rendu ainsi que tous les éléments de diagnostic discutés seront envoyés à tous les membres du groupe de concertation. Il est demandé à ceux-ci de faire parvenir toutes les remarques qu'ils jugent utiles à C. HELDERLÉ, de préférence d'ici la fin du mois de février, afin que ces remarques puissent affiner le diagnostic et qu'il n'y ait pas besoin de revenir dessus par la suite.

Concernant la rédaction du diagnostic du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Massif vosgien », une synthèse sera faite à partir de tous les diagnostics validés sur chacun des secteurs de concertation.

Prochaine réunion au cours du premier semestre 2010.

Rappel des coordonnées :

Claire HELDERLÉ (animatrice DOCOB)

ONF – Agence Vosges Montagne

claire.helderle@onf.fr 03 29 62 87 78 ou 06 20 20 29 37

Jacky VERET (coordinateur de la rédaction du DOCOB en remplacement d'Anne WOLFF)

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

j.veret@parc-ballons-vosges.fr

03 89 77 90 20